

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7385237601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7385237601>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 novembre 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SAS LA MAISON DU CONSEIL
Office Notarial 14 rue Chevreul
BP12332 49023 ANGERS CEDEX 02*

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe GRASTEAU, Notaire Associé de la Société Par Actions Simplifiée « LA MAISON DU CONSEIL », titulaire d'un Office Notarial à ANGERS (49023), 14 rue Chevreul, CRPCEN 49002, le 14 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Luc Jacques Yves RONGERE, retraité, et Madame Brigitte Germaine Marie Claude BOLAN, retraitée, demeurant ensemble à VAL D'ERDRE-AUXENCE (49370) 9 rue de l'Hermitage LE LOUROUX BECONNAIS.

Monsieur est né à ANGERS (49000) le 11 octobre 1959, Madame est née à LE LOUROUX BECONNAIS (49370) le 19 juin 1959.

Mariés à la mairie de LE LOUROUX BECONNAIS (49370) le

2 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Aux termes dudit acte, Monsieur RONGERE a déclaré apporter à la communauté des biens et droits immobiliers lui appartenant en propre sis à VAL D'ERDRE-AUXENCE (49370), 40 route d'Angers LE LOUROUX BECONNAIS.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex